

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

FORET COMMUNALE DE SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE

alpage parcours

CCT validé par la commission mixte de pâturage du 28 novembre 2025

1- DESIGNATION DU LOT

Commune de situation : Saint-Cézaire-sur-Siagne

Numéro et intitulé du lot : Lot de pâturage du Bois d'Amon

Surface totale : 13.1512 ha

Surface pâturable : 13.1512 ha

Liste ou tableau des parcelles forestières :

Parcelle 10

Liste ou tableau des parcelles cadastrales : B268, B261

Précision sur les limites : Limites de la parcelle forestière.

Voies d'accès : Piste forestière ou Chemin du Bois d'Amon

Plan de l'unité pastorale : ci joint

2- DUREE DE LA LOCATION : 6 années

Dates de la saison pastorale : du 15 avril au 31 août

3- TECHNICIEN FORESTIER TERRITORIAL RESPONSABLE DU LOT

Mme Maureen MEIRANESIO-RABAUX, UT Préalpes de Grasse, Littoral Ouest

Portable : 06 19 99 93 42 ; adresse électronique : maureen.meiranesio-rabaux@onf.fr

4- TAUX DE CHARGEMENT, ESPECES AUTORISEES

Effectif maximum : 50 UGB

Liste des espèces admises au pâturage : Ovins – Equidés – Bovins - Caprins

Nombre de têtes sur la durée autorisée pour les espèces admises :

- ovins : 350
- bovins : 50
- équidés : 50

- caprins : dans la limite de 20 UGB

Les effectifs des animaux devront être répartis de manière à ne pas dépasser la charge totale de 50 UGB.

N.B. : le ratio UGB est 1 UGB = 7 ovins ou 1 bovin ou 1 équidé ou 7 caprins

5- CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Sans objet.

6- EQUIPEMENTS PASTORAUX EXISTANTS

Bâtiments : non

Point d'eau : non

Installations annexes : non

Travaux d'amélioration récents : non

16 DEC. 2025



Signature in blue ink, appearing to read 'Elias CHOU LI'.

Chef de pôle
Économie agricole

Elias CHOU LI

Forêt communale de Saint - Cézaire

Lot de pâturage - Bois d'Amon



Scen259 IGN - 2021

